



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : TVA

Question écrite n° 6294

Texte de la question

M. Philippe Chaulet souhaiterait que M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie lui communique le montant du produit de la TVA dans chacun des quatre départements d'outre-mer pour les années 1994, 1995, 1996.

Texte de la réponse

Les montants des recouvrements effectués en matière de TVA dans chacun des départements d'outre-mer pour les années 1994, 1995 et 1996, exprimés en millions de francs, sont fournis dans le tableau ci-dessous : (Voir tableau dans J.O. correspondant.) Ces montants globalisent les recouvrements de la direction générale des impôts et ceux de la direction générale des douanes et droits indirects. Il est précisé que la TVA ne s'applique pas dans le département de la Guyane.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6294

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4017

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 878